



**Décennie des Nations Unies  
pour la biodiversité**

**ALLOCUTION DE**

**M. BRAULIO F. DE SOUZA DIAS**

**SECRÉTAIRE EXÉCUTIF**

**CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

**A l'occasion de l'ouverture du**

Deuxième atelier régional pour les pays moins avancés d'Afrique sur la préparation des cinquièmes rapports nationaux et de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-4), et les scénarios pour la politique régionale

**Yaoundé, Cameroun**

**15 - 19 avril 2013**



**Convention sur la  
diversité biologique**

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada  
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588  
[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) [www.cbd.int](http://www.cbd.int)



Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

Aujourd'hui s'ouvre le deuxième atelier d'une série organisée par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CBD) en collaboration avec différents partenaires afin de soutenir les Parties à la Convention dans la préparation de leur cinquième rapport national. Il complète et enrichit les ateliers de renforcement des capacités sur les stratégies et les plans d'action nationaux pour la diversité biologique, les indicateurs relatifs au Plan stratégique pour la diversité biologique et les synergies entre les conventions. Je vous souhaite à tous la bienvenue à cet événement qui peut voir le jour grâce au soutien financier du Gouvernement du Japon et à la contribution technique du Gouvernement des Pays-Bas sur l'utilisation des scénarios.

J'exprime toute ma reconnaissance au Gouvernement du Cameroun, et en particulier à nos collègues du Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable, pour l'accueil qu'ils réservent à cet atelier et pour tous les efforts qu'ils ont accomplis en vue d'organiser cet événement et de faciliter l'arrivée des participants. Je tiens aussi à remercier la Commission des forêts d'Afrique centrale pour le soutien qu'elle apporte à cet atelier.

Mesdames et Messieurs,

Le cinquième rapport national constituera la principale source d'informations permettant de prendre la mesure des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Un examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la diversité biologique et des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique sera effectué à l'occasion de la douzième réunion de la Conférence des Parties, qui se tiendra en octobre 2014. Cet examen donnera aux Parties les bases leur permettant de se prononcer sur les mesures à prendre pour atteindre les objectifs d'Aichi d'ici à 2020.

Il est évident qu'un tel examen sera impossible, ou dépourvu de sens, si les parties ne soumettent pas à un nombre significatif de cinquièmes rapports nationaux en temps voulu. Il dépendra en outre d'un débat sérieux et ouvert - tout d'abord au sein de chaque pays et, ensuite, lors de la réunion de la Conférence des Parties - visant à analyser les progrès réellement accomplis, les principales pierres d'achoppement, et les possibilités de les dépasser. Vous savez sans nul doute qu'il reste tout juste une année pour présenter votre cinquième rapport national, conformément à ce qui a été convenu à la dixième Conférence des Parties. Gardant cela à l'esprit, j'encourage vivement toutes les parties, notamment celles qui sont présentes aujourd'hui, à entamer l'élaboration de leur rapport le plus tôt possible.

La quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, une autre priorité de cet atelier, offrira une base pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2011-2020 et des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique y relatifs, en se fondant sur les informations tirées des cinquièmes rapports nationaux et d'autres sources. Cette quatrième édition devrait comprendre plusieurs travaux à paraître en vue de la douzième Conférence des Parties, et au cours de l'année 2015, afin de la faire coïncider avec l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, et de permettre une analyse de la contribution apportée par la diversité biologique à la réalisation de ces objectifs. Là encore, la présentation en temps voulu des cinquièmes rapports nationaux et d'autres contributions des Parties sera déterminante pour l'élaboration de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique.

Nous sommes déjà dans la troisième année du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. En 2014, lorsque les cinquièmes rapports nationaux devront être soumis et que la douzième Conférence des Parties entreprendra son évaluation, nous serons déjà presque à la moitié du calendrier du Plan stratégique, et nous devons faire le point sur la situation, les mesures prises et les initiatives mises en œuvre pour obtenir les résultats escomptés d'ici à 2020. La troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique a montré que la communauté internationale n'avait pas réussi à réaliser l'objectif de 2010 pour la diversité biologique, qui avait été défini en 2002. Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer à nouveau. Nous devons nous empresser de poser les actes qui nécessitent une action immédiate, et appliquer aujourd'hui les mesures qui inverseront les tendances dans le domaine de la diversité biologique, en particulier celles qui réclament plus d'efforts. Les séances de l'atelier dédiées à l'analyse des options et des scénarios politiques, qui sont gracieusement offertes par l'Agence d'évaluation environnementale des Pays-Bas, devraient soutenir vos analyses des combinaisons de mesures et de politiques susceptibles d'être les plus efficaces pour atteindre les résultats envisagés dans vos pays respectifs.

Mesdames et Messieurs,

Le continent africain est riche en biodiversité et en ressources biologiques qui sont, nous le savons, essentielles à son développement. Nous considérons également que la pauvreté est un facteur sous-jacent majeur qui induit une perte de la diversité biologique, du fait de pratiques agricoles non durables, du surpâturage, de l'exploitation forestière illégale et du braconnage, et des pratiques qui dégradent les écosystèmes et qui entravent les possibilités de développement futur. La santé des écosystèmes africains est également affectée par d'autres facteurs qui proviennent principalement de l'extérieur, à savoir : la production industrielle à grande échelle et non durable de matières premières, la pêche en haute mer non durable pratiquée par des flottes étrangères, les effets des changements climatiques, ou la pollution résultant d'opérations minières et de forages susceptibles de ne pas respecter les normes environnementales utiles. Les capacités et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et du Plan stratégique pour la diversité biologique (2011-2020) sont de toute évidence limitées, mais cela ne doit pas constituer un prétexte à abandonner et à ne rien faire. En effet, dans la déclaration d'Arusha sur la stratégie de l'Afrique pour le développement durable après Rio+20, les ministres africains de l'environnement ont demandé aux Etats africains de contribuer à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations unies pour la biodiversité et de continuer à préserver et à utiliser durablement les ressources de la diversité biologique, tout en appelant les partenaires à soutenir les pays africains dans l'application du Plan stratégique de la CBD pour la période 2011-2020 et des objectifs d'Aichi y relatifs.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer plus longtemps la valeur de la diversité biologique dans les comptes nationaux. Comme l'ont reconnu plusieurs dirigeants africains, ainsi que d'autres responsables mondiaux, notamment des responsables d'entreprises, d'organisations non gouvernementales et d'institutions des Nations Unies, dans la Déclaration de Gaborone, adoptée lors du Sommet sur le développement durable en Afrique, qui s'est tenu à Gaborone (Botswana) en mai 2012, les bassins hydrographiques, les forêts, les ressources halieutiques, les récifs coralliens, les sols et l'ensemble des ressources naturelles, des écosystèmes et de la diversité biologique constituent notre capital naturel vital et sont essentiels à un bien-être humain durable. Il convient donc de les protéger de la surexploitation et de la dégradation, et le cas échéant, de les restaurer et de les renforcer. A cet effet, les dirigeants africains ont pris l'engagement de veiller à

ce que les contributions du capital naturel à la croissance économique durable et au bien-être humain soient quantifiées et prises en considération dans le développement et les pratiques commerciales, notamment en intégrant la valeur du capital naturel dans la comptabilité nationale et dans les processus, politiques et programmes liés à la planification stratégique et à la communication d'informations par les entreprises. Dans le communiqué sur la comptabilisation du capital national annexé à la déclaration, les dirigeants africains ont invité les gouvernements et les institutions des Nations Unies ainsi que plusieurs parties prenantes à prendre des dispositions institutionnelles pour renforcer la mise en œuvre d'une comptabilisation du capital naturel, entre autres.

Grâce aux travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur l'économie de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes et l'économie verte, au projet Wealth, piloté par la Banque mondiale, sur la comptabilisation des richesses et la détermination de la valeur des services fournis par les écosystèmes, et à la mise à l'essai d'une comptabilité expérimentale de l'environnement dans le cadre de la Division de statistique de l'ONU, entre autres, on développe les outils et les capacités nécessaires à la prise en considération des questions environnementales dans les processus de décision et de planification sur le plan économique. Ceux-ci devraient nous permettre d'œuvrer dans le sens de la durabilité et de développer des solutions durables pour faire face à la perte de diversité biologique, tout en veillant à ce qu'elles ne limitent pas, mais à ce qu'elles épousent, les aspirations des pays au développement. Ensemble, nous devons identifier et mettre en œuvre des solutions fondées sur les écosystèmes pour répondre à nos problèmes environnementaux et économiques. Je souhaite que cet atelier soit une contribution à cette réflexion.

Tout cela étant dit, j'espère très sincèrement que cet atelier vous sera utile dans le cadre de l'élaboration du cinquième rapport national et qu'il contribuera à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique. Comme je l'ai déjà souligné lors de plusieurs réunions organisées en vertu de la Convention, notamment lors de la onzième Conférence des Parties, il faut renforcer, à différents niveaux, l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique, et la publication de rapports à ce sujet, car ces activités sont déterminantes pour les processus décisionnels, notamment pour la planification et la prise de décision dans le domaine de la diversité biologique à l'échelon national. Je vous encourage à considérer le rapport national comme un prolongement du processus concernant la mise à jour de la stratégie et du plan d'action pour la diversité biologique de votre pays dans lequel vous êtes tous engagés, un processus auquel tous les partenaires peuvent participer, et qui peut être utilisé pour mobiliser le soutien et des initiatives du public en faveur de l'application du Plan stratégique.

Pour conclure, je vous souhaite des débats féconds au cours des cinq prochains jours. Je me réjouis de recevoir vos cinquièmes rapports nationaux d'ici le mois de mars 2014, ou avant. Comme toujours, le secrétariat se tient à votre disposition pour soutenir vos efforts dans ce processus.

Merci.